

Séances plénières des 11 & 12 décembre 2009 à Bruxelles

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux (en abrégé « Parlement Benelux ») a tenu à Bruxelles, ces 11 et 12 décembre 2009, sa session d'hiver sous la présidence de M. Tommelein.

L'avenir du Benelux

Une fois encore, c'est de son avenir et de l'avenir du Benelux lui-même que le Parlement Benelux s'est inquiété. La Belgique va prendre la présidence du Comité des ministres du Benelux et le nouveau ministre belge des Affaires Étrangères, M. Vanackere, a souligné qu'elle entendait bien poursuivre l'œuvre de la présidence sortante hollandaise au travers d'une centaine d'actions concrètes dans toute une série de matières : politique énergétique (plate-forme gazière), travailleurs frontaliers (création d'un site internet), coopération policière transfrontalière, circulation des poids lourds, propriété intellectuelle, partenariat avec les régions voisines, en particulier la Rhénanie-Westphalie. Un dossier est déjà lancé, celui de la liaison ferroviaire Bruxelles-Luxembourg suite à la décision d'améliorer les liaisons ferroviaires entre les trois capitales du Benelux. Et un vœu du Parlement Benelux a été concrétisé, celui du transport par ambulance entre la Belgique et les Pays-Bas, ce dont Mme Onkelinx, ministre belge de la Santé publique, s'est félicitée. Quant à la modernisation du Parlement Benelux, le secrétaire général du ministère néerlandais des Affaires étrangères, M. Kronenburg, a annoncé qu'il s'agira d'une des priorités de la présidence belge du Benelux. M. Kronenburg a ajouté qu'au sein de l'Union européenne, il était positif que le Benelux parle d'une seule et même voix.

Mais il fut aussi rappelé que la ratification du nouveau traité Benelux du 17 juin 2008 a été dernièrement l'occasion d'un débat à la Seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas, au cours duquel plusieurs parlementaires ont posé la question de l'utilité du Benelux. M. Schinkelshoek, membre de la Seconde Chambre des États-Généraux, a rappelé qu'au cours de cette discussion, plusieurs membres ont suggéré purement et simplement de supprimer le Benelux, celui-ci n'apportant pas selon eux de plus-value. Le PVV a même voté contre la ratification du traité et a demandé à son représentant de se retirer du Parlement Benelux. Et, suite à ce débat, le traité n'a été adopté qu'assorti d'un amendement de M. Schinkelshoek exigeant que le Benelux démontre la plus-value qu'il apporte d'ici à 2013 et que le Parlement Benelux se réforme lui aussi. En décembre 2008, M. Schinkelshoek demandait déjà à ses collègues du Parlement Benelux de réinventer leur assemblée, de coller à l'actualité, bref de faire de la politique.

Le président, M. Tommelein, a tenu à relativiser la situation : la coopération au sein du Benelux donne des résultats au quotidien, et le représentant du PVV, le parti néerlandais qui a voté contre la ratification du traité, n'a jamais honoré le Parlement Benelux de sa présence. Le Parlement Benelux a

d'ores et déjà décidé d'améliorer sa façon de travailler en regroupant ses sept commissions permanentes en quatre groupes : marché intérieur et union économique, développement durable, justice et intérieur et problèmes extérieurs.

Propriété intellectuelle & Cour de justice Benelux

M. Weekers (Pays-Bas), président de la commission de la Justice, a présenté le rapport d'une visite de travail effectuée le 26 juin 2009 à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI), à La Haye. Il existe de notables différences entre les jurisprudences des trois pays du Benelux en matière de recours contre les décisions de l'OBPI. Face à cette situation, le Parlement Benelux suggère de transférer les compétences relatives aux recours contre les décisions de l'OBPI des cours nationales belges, néerlandaises et luxembourgeoises à la Cour de Justice Benelux. Dans ce but, le Parlement Benelux recommande à l'unanimité de réactiver la commission de l'unification du droit instituée en 1948 ou d'instituer un groupe de travail et de charger cette commission ou ce groupe de travail de préparer des projets de révision des traités concernant la Cour de Justice Benelux et concernant la propriété intellectuelle afin de rendre possible à bref délai l'appréciation directe par la Cour de Justice Benelux de décisions de refus et d'opposition de l'OBPI. Le Parlement Benelux attend une réponse pour le mois de mars 2010. MM. Musschoot, au nom du ministre belge de la Justice Stefaan De Clerck, et Verougstraete, président de la Cour de Justice Benelux, ont promis de faire diligence.

Maternité de substitution

En mars 2009, le Parlement Benelux avait adopté une recommandation demandant que le législateur belge s'inspire de la loi néerlandaise interdisant la maternité de substitution à des fins commerciales et le fait de la proposer et de faire de la publicité à cette fin. Cette recommandation faisait suite à un conflit né d'un contrat entre un couple néerlandais et une mère porteuse belge. MM. Beke (Belgique) et Verwilghen (Belgique) ont rappelé que des filières s'activent de part et d'autre des frontières, exploitant les disparités juridiques entre les pays. Le dossier n'est pas clos.

Pêche maritime

M. Verwilghen (Belgique) a présenté au nom de la commission des Affaires économiques, de l'agriculture et de la pêche le rapport de la visite effectuée le 28 septembre 2009 à la Centrale des armateurs d'Ostende. On constate une baisse de 12 % de la production ; les prix ont baissé de 15 % tandis que le prix du carburant a augmenté, lui, de 30 % ! Le Parlement Benelux a adopté à l'unanimité une recommandation relative au secteur de la pêche maritime. Il est ainsi demandé aux gouvernements des Pays-Bas et de Belgique de veiller à ce que les pays tiers s'en tiennent aux conditions européennes du marché. Le Parlement Benelux recommande la labellisation et la certification des produits naturels capturés dans le cadre du Benelux et demande une coopération entre les Pays-Bas et la Belgique pour tendre vers une modernisation du secteur dans une perspective durable mais selon un timing approprié. Un rapport sur cette problématique devra être présenté chaque année au Parlement Benelux.

École itinérante

Au cours de la session de juin, M. Blom (Pays-Bas) avait présenté le rapport d'une visite de travail, le 15 mai 2009, à la « Rijdende School », l'école itinérante, destinée aux enfants de forains. Il s'agit d'une école qui se déplace avec les parents, ce qui est préférable aux internats, sans coûter un franc de plus. MM. Smet et Paasch, ministres de l'Enseignement pour les Communautés flamande et germanophone (Belgique), ont dit tout le bien qu'ils pensaient de cette idée et le Parlement Benelux a adopté à l'unanimité une recommandation prônant l'extension de cette initiative néerlandaise au Benelux tout entier.

Sport à l'école

A l'unanimité encore, le Parlement Benelux a adopté une recommandation sur le sport dans l'enseignement. A la suggestion de M. Courtois (Belgique), il est ainsi demandé aux gouvernements d'accorder plus d'importance au sport à l'école et de comparer la politique mise en œuvre en cette matière dans les trois pays du Benelux et dans les diverses régions de ces trois pays, de faire inscrire obligatoirement un minimum d'heures de sport hebdomadaires dans le programme d'enseignement, d'évaluer et d'adapter les infrastructures sportives dans les écoles et d'ouvrir au maximum ces infrastructures au public le soir et le week-end. C'est M. Van Campenhout (Belgique) qui a proposé d'ajouter cette dernière recommandation aux autres tandis que M. Collignon (Belgique) mettait l'accent sur le fait que le sport était une école de vie et un précieux moteur d'intégration.

Coupe du monde de la FIFA

M. Courtois en a profité pour faire le point sur la candidature du Benelux à l'organisation de la Coupe du monde de football en 2018. Le dossier sera déposé le 14 mai 2010 et c'est en décembre 2010 que tombera la décision. M. Defossé (Belgique) a estimé que le politique avait à faire un choix tenant compte de la limitation des moyens budgétaires disponibles. Entre le sport à l'école et l'organisation de la Coupe du monde, il n'y a pas à hésiter : pour M. Defossé, ce sera le sport à l'école. Mme Detiège (Belgique) s'est insurgée contre ces propos. Pour elle, on peut très bien mener à bien les deux projets. Et M. Courtois a estimé que la Coupe du monde aurait d'importantes retombées économiques : l'Allemagne a ainsi récolté un milliard 125 millions d'euros lors de la Coupe du monde de la FIFA en 2006. M. Defossé a répliqué que tout événement de ce genre n'entraînait pas ipso facto des retombées positives. Il a cité le cas de l'Espagne et celui de la Grèce. L'Exposition universelle de Séville (1992), les Jeux Olympiques d'Athènes (2004) ne furent pas bénéfiques en termes de retombées et les Grecs sont en train de payer aujourd'hui les fastes de 2004.

Drogue

M. Weekers, président de la commission de la Justice et de l'Ordre public, a présenté le rapport de l'audition du 29 juin 2009 des professeurs Fijnaut et De Ruyver qui plaident pour une maîtrise en commun de la criminalité liée à la drogue dans l'Eurégion Meuse-Rhin. Aux Pays-Bas, on tolère la drogue, ce qui n'est pas le cas en Belgique. M. Verwilghen (Belgique) a estimé qu'il fallait sortir ce dossier du politico-symbolique et trouver des solutions communes pour les trois pays et les régions avoisinantes, telle la Rhénanie du Nord-Westphalie ; c'est dans de tels dossiers que le Benelux pourrait démontrer son utilité.

Lithuanie

Le Parlement Benelux entretient d'excellentes relations avec l'Assemblée balte. Mme Zommere (Lettonie), qui présidera cette assemblée dès janvier 2010, était présente au Parlement Benelux et a plaidé pour un accroissement des protocoles entre le Parlement Benelux et l'Assemblée balte sans exclure d'autres regroupements comme le Conseil nordique, le Parlement de Visegrad (Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Pologne), ou encore GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldavie). M. Bettel (Luxembourg) et M. Blom (Pays-Bas), président du groupe socialiste, ont regretté l'adoption en Lituanie d'une législation discriminatoire à l'égard des homosexuels. Mme Zommere a répondu que le sujet figurera à l'ordre du jour de l'Assemblée balte.

Copenhague

Enfin, solidaire avec les participants à la quinzième Conférence du Climat à Copenhague, le Parlement Benelux a entendu un rapport de M. Oberweis (Luxembourg) à ce propos et, à l'unanimité, demande aux gouvernements des trois pays de renforcer la coopération en matière d'environnement, de prévention et de recherche, de réunir les connaissances relatives aux applications des énergies renouvelables, de formuler des propositions et des mesures pour en arriver à un développement durable améliorant autant que possible la situation.

Membres sortants

Le Parlement Benelux a rendu hommage aux membres sortants : MM. Hessels (Pays-Bas), ancien vice-président, Bossuyt, ancien président de la délégation belge, Mmes Andrich et Mutsch (Luxembourg), Mmes Jamouille et Demeulenaere et MM. Sevenhans et Wymeersch (Belgique) et a nommé une deuxième secrétaire générale adjointe, Mme Bogaert.